

RÈGLES LOCALES (2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

RÈGLES LOCALES (application au 2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

RÈGLES LOCALES (2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

12 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

13 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

14 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

15 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

16 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

17 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

18 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

RÈGLES LOCALES (application au 2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

19 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

20 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

21 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

22 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

RÈGLES LOCALES (2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

RÈGLES LOCALES (application au 2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

RÈGLES LOCALES (2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

12 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

13 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

14 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

15 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

16 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

17 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

18 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

RÈGLES LOCALES (application au 2 avril 2023)

A - RÈGLES LOCALES PERMANENTES

1 Hors limites (Règle locale type A-1)

Les hors limites sont définis par les clôtures électriques et/ou sanglières bordant la propriété, les alignements de piquets peints en blanc et/ou les lignes blanches tracées au sol. Sont aussi hors limite les chemins à l'arrière et autour des greens des trous N° 18 Bleu et Rouge.

2 Dégagement des clôtures/sanglières électrifiées (Règle locale type E-7)

Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur d'une longueur de club de la clôture électrifiée de limite du parcours à gauche des trous N° 12, 13, 14 et 15 du parcours Bleu, il **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1 en utilisant comme référence le point qui est à 2 longueurs de club de la clôture, sans se rapprocher du trou.

3 Lignes électriques (Règle locale type E-11)

Si on est sûr et quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne durant le jeu sur les trous ou elles sont présentes, le coup ne compte pas. Le joueur **doit rejouer** une balle sans pénalité de l'endroit où le coup d'origine a été joué, selon la règle 14-6.

4 Conditions anormales du parcours (Règle locale type F-1)

L'ensemble des chemins totalement ou partiellement empierrés sont des obstructions inamovibles. Le **joueur peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b.

5 Trous d'animaux et traces d'oiseau (Règle locale type F-6)

La règle 16-1 est modifiée comme suit: le dégagement n'est pas autorisé si les trous d'animal ou les traces d'oiseau **n'interfèrent qu'avec la stance du joueur**.

6 Dégagement des crevasses dans le sol (Règle locale type F-8)

Les crevasses dans le sol dans la zone générale tondue à hauteur du fairway ou moins sont terrain en réparation. Le joueur **peut se dégager sans pénalité** selon la règle 16-1b mais cette interférence n'existe pas si la crevasse **interfère seulement avec la stance du joueur**.

B 1 - RÈGLES LOCALES TEMPORAIRES (RÈGLES D'HIVER)

En dehors de toute indication contraire, ces règles locales temporaires dites règles d'hiver sont applicables du 1^{er} décembre au 31 mars inclus.

7 Placer la balle (Règle locale type E-3)

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la zone générale **tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se dégager sans pénalité une seule fois en plaçant la balle d'origine, ou une autre balle, et en la jouant de cette zone de dégagement. Le point de référence est l'emplacement de la balle d'origine. La dimension de la zone de dégagement est une longueur de club depuis le point de référence mais la balle doit être placée dans la zone générale et ne pas être plus proche du trou que le point de référence.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction à la règle locale temporaire :

Pénalité générale (match play: perte du trou – stroke play: deux coups)

19 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

20 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

21 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

22 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3

8 Protections de green (Règle locale type F-5)

Les protections de green constituées de piquets et de cordes sont des obstructions inamovibles. Le joueur peut se dégager sans pénalité selon la règle 16.1b.

Pénalité pour infraction à la règle locale temporaire : pénalité générale (voir ci-dessus)

C – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

En l'absence de règlement spécifiques pour le déroulement des compétitions, les règles générales ci-après sont applicables à toutes les compétitions en simple, individuelles et par équipes, disputées en match play, en stroke play et en stableford.

9 Cadences de jeu – Jeu lent

Le temps maximal imparti pour jouer un tour conventionnel est de **4h30** pour des groupes de trois joueurs, aussi bien sur le parcours Bleu que sur le parcours Rouge. Lorsque la totalité du champ du tour conventionnel ne comprend que des groupes de deux joueurs, le temps imparti est ramené à **4h00**.

Au recording, **tous les joueurs du groupe** seront informés qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent **deux coups de pénalité** sur le jeu du trou N° 18 pour infraction à la règle 5-6b -3).

- Pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - o Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

10 Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur ou un cadet ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé **sauf** si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou ou il y a une infraction à cette règle locale. Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

11 Téléphones portables (Règle locale type G-8)

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel pour des raisons de sécurité ou pour contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, la règle 4.3a(4) est modifiée comme suit:

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelconque nature sur un appareil audio ou vidéo personnel.

Pénalité pour infraction à la règle locale:

Voir la règle 4.3